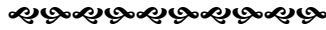


PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2008
VOCATION ASSAINISSEMENT



Toutes les communes étaient représentées.

AVANT PROJET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION

Le Président donne la parole à Mr Deffenbach représentant du Cabinet I.R.H. qui expose :

- Une station va être construite sur la commune de Montbellet pour les effluents domestiques de 5 communes : Lugny, Saint Gengoux de Scissé, Bissy la Mâconnaise, Burgy, Montbellet.
- Elle accueillera les déchets viticoles des caves particulières de Burgy
- Elle sera située au bord de la Nationale 6 en zone non inondable
- Un descriptif sommaire de la station est réalisé
- Les boues iront sur un lit planté de roseaux
- La station est prévue pour 4600 EH
- Le coût prévisible s'élève à 1.930.000 € HT
- Il est nécessaire de prévoir sans délai l'achat de 2 parcelles nécessaires et de solliciter le service des domaines pour une évaluation

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- Adopte par 8 voix pour et 2 abstentions l'avant projet établi par IRH concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration à Montbellet et le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Sollicite Madame la Préfete pour l'obtention du récépissé du dossier de déclaration loi sur l'eau

CHOIX D'UN GEOMETRE

Afin d'étudier plus avant la construction de la station, un levé de plan par un géomètre a été nécessaire. C'est le cabinet BONIN-MONIN, moins disant qui a été choisi après consultation de 4 cabinets.

RACCORDEMENT DU GRAND BOIS

Le territoire a été zoné en deux parties : assainissement autonome et assainissement collectif. Deux propriétaires du Grand Bois qui se trouve en assainissement autonome, souhaitent se raccorder au collectif.

La solution légale consisterait à modifier le zonage. D'autres solutions ont été avancées qui ne semblent pas avoir l'aval des délégués. La question sera élucidée par le nouveau Comité.



Le Président,

Guy BERTHAUD